

réaliste de comparer le coût nominal au revenu produit par le bien financé. On obtient le taux d'intérêt réel dans l'agriculture (TIRA), qui est le taux d'intérêt nominal moins le taux de rendement des investissements.

Certains témoins ont laissé entendre que le secteur de l'agriculture avait besoin de taux d'intérêt stables, mais dans la plupart des cas, ils n'ont cependant pas précisé s'ils parlaient des taux réels ou des taux nominaux. La stabilisation des taux nominaux accroîtra l'instabilité de la capacité de remboursement de la plupart des agriculteurs. Par exemple, en stabilisant les taux d'intérêt des agriculteurs à un taux nominal fixe, les coûts réels deviendraient artificiellement faibles lorsque les rendements seraient élevés ou deviendraient excessifs dans le cas contraire. Cette situation susciterait soit des emprunts excessifs et de l'inflation, soit de grandes difficultés financières.

Nous proposons d'élaborer un mécanisme qui permettrait le plus possible de stabiliser les taux d'intérêt réels pour les agriculteurs. Entre 1971 et 1976, les TIRA étaient faibles et il aurait été possible d'établir des réserves de crédit. Par contre, entre 1980 et 1987, il y a eu une longue période de déficits où les réserves de crédit auraient été utilisées pour aider à stabiliser les coûts de financement.

On pourrait mettre sur pied un **régime de stabilisation des coûts d'intérêt** grâce auquel on pourrait créer un fonds de réserves de crédit, peut-être en s'inspirant de certains régimes de stabilisation des prix des produits. Les agriculteurs et les deux paliers de gouvernement contribueraient au fonds.

À long terme, la création d'un fonds de crédit permettrait de constituer des réserves lorsque les coûts réels sont faibles et de puiser dans celles-ci lorsque la conjoncture est mauvaise.

Le Comité recommande au gouvernement fédéral d'étudier la possibilité d'établir un régime de stabilisation des coûts d'intérêt des agriculteurs. On pourrait envisager un régime dont les coûts seraient partagés entre les agriculteurs et les deux paliers de gouvernement. (Chapitre sept, p. 125)

Outre le régime de stabilisation des coûts d'intérêt, il serait possible de concevoir un **prêt hypothécaire à taux variable** qui aiderait à stabiliser les coûts de financement des agriculteurs en établissant un lien entre le taux d'intérêt et une mesure de rentabilité quelconque. On pourrait notamment